

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

☎ 01.69.80.29.34

**DIRECTION CABINET DU MAIRE**

**DECISION N° 2023 - 227**

**Objet : Aide financière d'Ile-de-France Nature au titre de l'Appel à manifestation d'intérêt « Retour de la nature en Ville »**

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020, relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'intérêt de végétaliser la Place Yvonne et Jeannine TRIHOREAU dans le cadre de la politique municipale en faveur du développement durable,

**DECIDE** de solliciter une aide financière auprès d'Ile-de-France Nature (Conseil régional), sis 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Retour de la nature en ville », pour le projet susmentionné.

**DECIDE** de signer tous les documents se rapportant à cette demande de subvention.

**DIT** que la commune s'engage à ne pas commencer les études avant la notification de l'aide financière votée par le Conseil régional,

**DIT** que la commune s'engage à tenir informé le Conseil régional de l'avancement de la réalisation du projet.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le 6 septembre 2023.



Le Maire,

Sophie RIGAUT

Publication en ligne le

13 SEP. 2023

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de la publication.*